



Titre professionnel (niv.V) Conducteur-trice du transport routier sur porteur

permis C, FIMO
et TMD inclus !

Eligible CPF



Objectifs de la formation et compétences visées

Le ou la titulaire de ce titre professionnel effectue tous types de transport de marchandises à l'aide de véhicules porteurs. Il ou elle représente l'entreprise auprès des clients et maîtrise la réglementation du transport. Il ou elle assure de plus le bon fonctionnement mécanique du véhicule.

Le (la) conducteur-trice du transport routier de marchandises sur porteur est sérieux-se et organisé-e. Il ou elle gère sa marchandise et son emploi du temps. Il ou elle respecte enfin les délais ainsi que la réglementation.

Titre professionnel (niv.V) Conducteur-trice du transport routier de marchandises sur porteur

Contenu de la formation

Programme synthétique

- Conduite de véhicules porteurs
- Manœuvres
- Activités professionnelles
- Quai de chargement
- Vérifications
- Réglementation
- Code de la route V.L.
- Sécurité
- Transport de matières dangereuses
- Mécanique poids lourds

Agence de Saint-Malo-Dinan

Lycée Bel Air - TINTÉNIAC
02 99 68 15 50
geb.transport@ac-rennes.fr



Contacts
Conseiller en formation continue
Liassissi MAZOU
Coordinatrice
Francine BIHAN



Validations

Titre professionnel (niv.V).
Conducteur-trice du transport routier sur porteur (permis C, FIMO, TMD et SST inclus).



Dates

Du 10 décembre 2018 au 5 avril 2019
ou du 23 avril 2019 au 23 août 2019.



Informations spécifiques

Durée de pré-qualification (en fonction du profil) : 35 h.
Durée en centre : 414 h.
Durée en entreprise : 105 h.
Calendrier : 12 semaines consécutives en centre et 3 semaines en entreprise.



Pré requis

Être majeur.
Avoir le permis B.
Satisfaire à la visite médicale.



Lieu de formation

Lycée des Métiers Bel Air
7 rue Ernest Renan - 35190 TINTÉNIAC



Tarif

Nous consulter. Code CPF salarié : 2095
Code CPF demandeur d'emploi : 2095



Public

Tout public.
Détail : jeunes (- de 26 ans) et adultes demandeurs d'emploi, salariés en reconversion.



Méthodes et moyens pédagogiques

Contrat de professionnalisation ou période de professionnalisation.
Parcours individualisé en fonction des besoins.



Formation éligible au CPF salarié



Formation éligible au CPF demandeur d'emploi



Congé individuel de formation



Financement "Région" possible



En contrat de professionnalisation